



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20241104-4225-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/12/2024
Date de mise en ligne : 10 décembre 2024

GG

DECISION MUNICIPALE DM_2024_130

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer des contrats de prestation de service dans le cadre de la Saison MMM 24-25 avec l'association Saxalf et l'Institut O'Passo.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6228 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 10/12/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole